

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le mardi 10 septembre 2019, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Eddy ACACIA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur ACACIA procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
M. Kader CHARNI
Mme Sarah PEILLON
Mme Laure DAGORNE
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme AIT-MATEN
Mme PICOT
M. GEOURJON

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 18 JUI 2019. Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Dénomination d'un espace public : Place Jean-Pierre FLACONNECHE à Lyon 7^e - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Je vous propose de débiter l'ordre du jour de notre conseil, par un rapport qui me tient particulièrement à cœur ainsi qu'à nombre de mes adjoints et qui recueillera, je n'en doute pas, votre agrément unanime.

Jean-Pierre FLACONNECHE, maire de cet arrondissement de 2001 à 2014, nous a quittés le 5 mai 2018. Après sa disparition, j'ai souhaité comme beaucoup d'entre nous, lui rendre un hommage mérité, au cœur de ce 7^e qu'il affectionnait tant.

J'ai donc proposé au maire de Lyon de dénommer en sa mémoire le nouvel espace public paysager à l'angle des rues Grignard et d'Anvers, au sein de l'îlot Parmentier à deux pas d'une mairie où il a siégé pendant 31 ans.

C'est Jean-Pierre FLACONNECHE qui avait fait réserver au PLU de l'époque un emplacement dédié à un espace vert ; ce tènement a ensuite fait l'objet, à mon initiative, d'une saisine du conseil de quartier Jean Macé.

Je tiens d'ailleurs à saluer la participation de nombreux habitants à l'aménagement de ce tènement que nous découvrons en cette rentrée, en attendant les plantations.

Jean-Pierre FLACONNECHE a toujours privilégié le dialogue avec nos concitoyens et je crois que cette méthode participative répond à l'écoute qui le caractérisait.

Nous n'oublions pas bien sûr les nombreuses autres réalisations qu'il a su engager ou mettre en œuvre : la bibliothèque Jean Macé, celle de Gerland renommée désormais Hannah ARENDT, la MJC, le parc Blandan, la métamorphose de Gerland, pour ne citer que quelques exemples.

Si l'accent chantant de Jean-Pierre ne résonne plus, l'arrondissement reste profondément marqué de son emprunte.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2-30768 - Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social (LASHO 35 000 euros - Banque Alimentaire 20 000 euros - Médecins du Monde 15 000 euros - Le MAS 10 000 euros) et don à destination de la fondation Institut national du monde associatif - Approbation des conventions correspondantes - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une délibération portant sur l'attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social :

LASHO, 35 000 euros pour son point accueil familles, pour terminer les travaux qui permettent d'accueillir des familles très souvent à la rue dans de meilleures conditions ;

La Banque Alimentaire, 20 000 euros pour l'achat d'un camion réfrigéré pour pouvoir acheminer les denrées dans les épiceries sociales ou des associations qui sont en grande demande ;

Médecins du Monde, 15 000 euros pour la rénovation des locaux qu'ils viennent d'investir boulevard Vivier Merle ;

Le MAS dont le siège est dans le 7^e arrondissement, 10 000 euros pour une structure un peu particulière qui s'appelle « Pause Diabolo » qui aide les usagers de drogues pour leurs addictions et donc un effort important devait être fait.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3-31021 - Contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile - Rectification d'erreur matérielle - Avenant n° 1 - Direction Régulation Urbaine.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'un rapport en lien avec le contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile et la rectification d'erreur matérielle qui s'était produite dans le projet de délibération soumis au conseil d'arrondissement puis adopté le 1^{er} juillet 2019 au conseil municipal de Lyon.

Le contrat signé comporte une erreur matérielle sur l'adresse du parc de fourrière sis à Vaulx-en-Velin ; l'adresse est la suivante, 13 rue Francine Fromont à Vaulx-en-Velin.

Cet avenant ne présente aucune incidence financière et aucun autre correctif.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4-30747 - Lancement de l'opération n° 60026857 "Rénovation de l'éclairage public de certains axes de circulation phase 2" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013 - Direction de l'Eclairage Urbain.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Ce rapport concerne le lancement de l'opération "Rénovation de l'éclairage public de certains axes de circulation phase 2" et l'affectation d'une partie de l'AP 2015.

Il s'agit de rénover, dans le but d'améliorer la visibilité nocturne et aussi la sécurité, certains secteurs de la ville de Lyon.

Nous sommes concernés dans notre arrondissement par le boulevard Yves Farge, sous les voutes juste avant la rue Raoul Servant.

Il s'agit notamment de poser des LED pour adapter l'éclairage à l'usage de la voie.

Il y aura une inauguration commune pour les rénovations qui concernent les 4 secteurs de la ville de Lyon : le quai Victor Augagneur (Lyon 3^e) ; la rue de Bonnel (Lyon 3^e) ; le boulevard Yves Farge (Lyon 7^e) ; l'avenue Paul Santy (Lyon 8^e), le mardi 17 septembre à 20h30, avec un rendez-vous devant le bâtiment d'EDF au 106 boulevard Vivier Merle.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5-30884 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019 pour un montant total de 47 234 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019 pour un montant total de 47 234 euros.

Pour notre arrondissement, cela concerne la structure Une Souris Verte qui se trouve 19 rue des Trois Pierres, qui accueille de jeunes enfants en situation de handicap et qui accompagne leur famille.

Le montant proposé est de 2 584 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6-30739 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 329 480 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 329 480 euros.

Dans notre arrondissement, 14 structures sont concernées : les P'tits Pas pour 52 000 €, Septimousses pour 55 400 €, Chaudoudoux pour 13 000 €, les Bébés Bilingues pour 23 000 €, les P'tits Bouts pour 16 200 €, Gribouille pour 52 000 €, la Maison des Tout Petits pour 39 400 €, Grain d'Orge pour 56 000 €, RAM Pouss'7 pour 11 000 €, Nicolas et Pimprenelle pour 30 000 €, les Canaillous pour 36 800 €, les Carpillons pour 22 800 €, Chocolatine pour 35 000 €, Souris 7 pour 25 000 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7-30882 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 60 500 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le développement culturel constitue un axe important dans la mise en œuvre de la politique de la ville à Lyon, tant dans le cadre des projets de territoire pour les quartiers de la géographie prioritaire, que de celui d'une approche thématique qu'il propose de mettre en valeur.

Certains dossiers ne sont pas forcément fléchés sur le 7^e dans le rapport mais ils ont tous une influence sur notre arrondissement.

LALCA - 6 rue des Fantasques, 69001 Lyon. Les territoires principalement impactés sont les cités sociales de Gerland et en particulier les Bains Douches, dans une moindre mesure les pentes de la Croix-Rousse et Verdun Suchet.

La création d'œuvres plastiques et sonores dans l'espace public propose une cartographie de "l'habiter éclaté" de la Métropole, création de synergie entre acteurs, transformation de l'espace public, pour un montant de 4 000 euros ; elle est portée par une structure qui intervient sur les cités sociales de Gerland.

Ensuite, c'est la Compagnie Kadia Faraux, 92 avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne, qui intervient sur le 3^e et le 7^e arrondissement pour un montant de 11 500 euros afin de développer un travail avec des artistes africains associés dans le cadre d'Africa 2020. Ce sont Abou et Karim Konaté du Burkina Faso au niveau des arts plastiques et du défilé de la Biennale de la Danse.

La dernière structure n'exerce pas sur le 7^e arrondissement mais est située dans notre arrondissement. C'est l'Université de Lyon, 92 rue Pasteur Lyon 7^e, pour le Festival Pop'Sciences les 17 et 18 mai 2019 à la Duchère pour un montant de 4 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme AIT-MATEN : *Je voudrais donner quelques informations sur LALCA qui, bien que située dans le 1^{er} arrondissement, est installée en résidence vers les Bains Douches gérés par le CCAS de Lyon.*

C'est un partenariat avec le CCAS de Lyon puisque nous avons fait une expérimentation extraordinaire il y a quelques mois, avec des personnes qui fréquentaient les Bains Douches et avec des habitants de la Cité Jardin.

Il va falloir qu'un jour on pense à éviter de parler des cités sociales (ce terme date de 1924) donc si on pouvait penser simplement aux cités jardins, au sud de Gerland tout simplement.

Je remercie LALCA qui fait un boulot extraordinaire, notamment avec les usagers des Bains Douches en ayant créé le fameux savon de Gerland. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8-30753 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 100 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la ville de Lyon et diverses associations - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne l'attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 100 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique.

J'espère que la sémantique retenue dans la délibération précédente ne nous posera pas de problème cette fois-ci, il faudra le dire à la mairie centrale qui fait les délibérations.

Le 7^e arrondissement est concerné par l'association Désoblique - Le Croiseur - 4, rue Croix-Barret, Lyon 7^e.

Le Centre de Formation Danse Désoblique a été créée en 2007 par Blandine Martel-Basile, danseuse et chorégraphe. Elle est installée depuis juillet 2017 4 rue Croix Barret à Lyon 7^e dans le lieu culturel, Le Croiseur

Au sein du Croiseur, salle dédiée à la danse, l'association Désoblique reprend les missions de Scènes Découvertes en termes de programmation et d'accompagnement des compagnies de danse émergentes lyonnaises, menées auparavant par l'association Scène 7.

Peu de structures s'occupent de cela dans notre Métropole.

L'association souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la salle de spectacle pour un meilleur accueil du public et des compagnies. L'investissement portera sur de l'équipement son, des draperies pour les rideaux fonds de scène/coulisses ainsi que du tissu pour recouvrir les fauteuils.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 6 000 € à cette association.

Association Si Tu... - Théâtre de l'Elysée – 14, rue Basse Combalot, Lyon 7^e

Si Tu... développe au sein du Théâtre de l'Elysée, depuis une quinzaine d'années, une programmation théâtrale constituée de spectacles majoritairement conçus et mis en scène par de jeunes créateurs locaux émergents et novateurs.

Situé au cœur du quartier de la Guillotière à Lyon et aménagé dans une ancienne salle de cinéma, ce lieu constitue un espace de proximité entre les comédiens et le public lyonnais et s'adapte à toutes les formes théâtrales. L'importance relative de sa scène et sa modularité sont particulièrement appréciées des compagnies.

L'Elysée s'est créé, au gré des découvertes, une identité de lieu de recherche et de révélateur de jeunes talents. Pour cela, la direction aide au développement de résidences de travail pour plusieurs compagnies dans l'élaboration de projets soutenus.

L'association sollicite la Ville pour une aide en équipement sur l'exercice 2019 afin de permettre la création d'un studio mobile par l'achat de caméras mobiles permettant à un régisseur de monter en direct son film. Ce studio permettra ainsi de professionnaliser les équipes et de rendre accessible la production de vidéos mettant en valeur le travail de compagnies émergentes.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 3 000 € à cette association.

Je ne pourrai pas prendre part au vote car je fais toujours partie d'une de ces associations.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

(M. BLACHIER ne prend pas part au vote)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur CHARLES

9-30925 - Illuminations 2018 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 3 120 euros - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne l'attribution de subventions complémentaires pour les illuminations 2018.

Nous sommes concernés par l'Association des commerçants du cours Gambetta pour un montant de 3 120 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10-30864 - Attribution de subventions pour un montant total de 6 400 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit d'attribuer des subventions pour un montant total de 6 400 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon.

Dans le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par la Maison de la Boulangerie Loire Rhône pour un montant de 5 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11-30900 - Approbation de la programmation PEDT 2019/2020 : temps scolaire - temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP - Direction de l'Éducation.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'approbation de la programmation PEDT 2019/2020 pour les différents temps de l'enfant.

Ce dossier est dense ce qui montre l'intérêt que porte la Ville de Lyon à l'éducation.

Je vais simplement vous rappeler que la programmation PEDT 2019/2020 met l'accent sur 4 axes : développer l'école citoyenne, accompagner l'accueil des enfants en maternelle, prévenir le décrochage scolaire et déployer l'usage et la culture du numérique.

Comme les années précédentes, cette programmation proposera une pluralité d'actions sur les temps scolaires et périscolaires et sur la coéducation et la place des parents.

Je n'évoquerai pas les détails techniques et les montants alloués aux différents temps ; je sais que vous avez lu avec attention le rapport.

La programmation PEDT 2019/2020 représente un montant total de subventions de 244 977 euros pour les temps scolaires, de 72 700 euros pour les séjours classes découvertes, de 317 158 euros pour les temps périscolaires.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Comme chaque fois, vous allez présenter ensemble, les rapports 12, 15 et 16 concernant la deuxième tranche des subventions 2019. Puis, nous les voterons séparément.

12-30875 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 Maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo au titre de 2019 pour un montant total de 659 306 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vais vous présenter 3 rapports que nous avons l'habitude de voter. Il s'agit de l'attribution de la deuxième tranche de l'attribution de subventions de fonctionnement général à des structures socio-éducatives.

Dans le 7^e arrondissement, ces subventions concernent la MJC Jean Macé, pour un montant de 159 737 euros ; la Maison de l'Enfance, pour un montant de 106 270 euros ; le Centre Social de Gerland, pour un montant de 145 879 euros et l'Arche de Noé, qui a aussi un statut de Centre Social, pour un montant de 108 849 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15-30867 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2019 pour un montant de 1 292 716 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16-30865 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com Expression pour un montant total de 1 865 452 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13-30872 - Attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 2019 pour un montant total de 686 377 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 2019 pour un montant total de 686 377 euros.

Dans le 7^e arrondissement, est concernée l'association Léo Lagrange pour un montant de 545 952 euros ; cette association intervient dans 10 écoles du quartier de Gerland.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14-30869 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 14 400 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2019 pour ce dispositif - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de la programmation financière pour ce dispositif qui concerne les enfants de 11 à 16 ans dans les quartiers prioritaires.

Pour cette année, cette programmation s'élève à 14 400 euros.

Notre arrondissement est concerné cette fois-ci par l'association Action Basket Citoyen qui organise un camp de vacances pour permettre à des jeunes de Gerland de partir en vacances et de découvrir la vie collective entre filles et garçons. 3 600 euros sont alloués pour cette action qui sera portée par cette association.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17-30812 - Soutien à la vie associative et structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2019 phase 2 - Lancement de l'Appel à Projets Internationaux 2020 - Direction des Relations Internationales.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce présent rapport, le dernier pour moi, concerne le soutien à la vie associative et structures assimilées concernant l'action internationale ainsi que le lancement de l'appel à projets internationaux 2020.

Je noterai ici que le résultat de l'appel à projets pour l'année 2019 a permis à 2 structures du 7^e arrondissement de bénéficier d'un financement, à savoir l'association des parents d'élèves de la section japonaise de la Cité Scolaire Internationale, pour un montant de 9 000 euros, et le Service de Coopération au développement, pour un montant de 5 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18-30856 - Stade des Channées, 70 rue Félix Brun à Lyon 7^e - Démolition et reconstruction du club house - Opération 07034003 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Aménagements Equipements Sportifs 2015-2020" - Programme 00004 - Direction des Sport.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce rapport détaille les opérations de démolition et de reconstruction du club house du stade des Channées, pour un montant global estimé à 180 000 euros.

En effet, suite à un incendie survenu dans la nuit du 22 novembre 2018, le club house du Stade des Channées a été détruit, le bâtiment servant de siège au Football Club de Gerland, les documents administratifs et les matériels sportifs faisant notamment l'objet du sinistre.

Le coût comprend la mise en sécurité du site, la déconstruction, le désamiantage, les travaux de raccordement pour l'alimentation d'un préfabriqué.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : *C'était très attendu si j'en vois les membres du FC Gerland dans la salle.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19-30842 - Installation de vestiaires modulaires à la Plaine des Jeux de Gerland sis 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Approbation d'une convention de mécénat en nature entre la ville de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône - Opération 07032608 - "Plaine des Jeux de Gerland - Implantation de containers"- Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Aménagements équipements sportifs 2015-2020" - Programme 00004 - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'installation de vestiaires modulaires à la Plaine des Jeux de Gerland.

Les vestiaires actuels ne répondent plus aux besoins des usagers de plus en plus nombreux ; la CNR a proposé à la Ville, un mécénat en nature et met à disposition 3 containers vestiaires d'une valeur totale de 120 000 euros.

Ces containers seront intégrés au paysage des Berges du Rhône dans l'esprit des vestiaires du CKLOM.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : *Pour la deuxième fois, Monsieur BLACHIER ne prendra pas part au vote. Là aussi, ce sont des installations très attendues à la Plaine des Jeux.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

(Monsieur BLACHIER ne prend pas part au vote)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20-30821 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'association Football Club de Gerland - Approbation d'une convention mixte - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce rapport propose une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'association Football Club de Gerland.

Cette aide a pour but de pallier la perte de matériel lors de l'incendie et de soutenir le développement du club, notamment de sa section féminine.

Les services de la Ville accompagnent ses dirigeants en termes d'organisation, face aux difficultés recensées depuis la fin de l'année 2018.

Je rappelle qu'il s'agit du seul club de football de Gerland qui accueille de nombreux jeunes du quartier et il joue un rôle essentiel d'un point de vue social, alors que sa subvention est longtemps restée en retrait des clubs similaires.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21-30806 - Dispositif Trait d'Union – 2^e session - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : A l'issue de cette deuxième session de Trait d'Union, qui s'est déroulée le 11 juillet, 34 projets ont été retenus par les clubs professionnels et le jury, dont 4 associations du 7^e arrondissement : Full Contact Gerland, Gones Basket Fauteuil Académy, Lyon Athlétisme et Lyon Rhône Waterpolo.

Dans les clubs hors Lyon, Action Basket Citoyen est également concerné pour ses interventions dans les établissements scolaires des 7^e et 8^e arrondissements.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22-30649 - Dispositif de propreté berges du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature - Direction des Espaces Verts.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Ce rapport concerne le dispositif de propreté berges du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon

Les berges de la rive gauche du Rhône, aménagées par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, offrent aux usagers 5 km dévolus aux loisirs urbains en plein centre-ville de Lyon, sur les 3^e, 6^e et 7^e arrondissements.

Dans un souci de gestion de qualité des espaces publics, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont choisi de confier à un intervenant unique, en l'espèce la Métropole de Lyon, le nettoyage de cet espace.

Une première convention a été conclue entre les deux collectivités pour la période 2013-2015, renouvelée pour la période 2015-2019. Cette convention arrive à échéance le 30 septembre 2019.

Le bilan de ce dispositif s'avère particulièrement positif. Il vous est en conséquence proposé de le reconduire à compter du 1^{er} octobre 2019, pour une durée de quatre ans et trois mois soit jusqu'au 31 décembre 2023.

En plus des missions qui relèvent de sa propre compétence (nettoyement des espaces de voirie, vidage des corbeilles de propreté, ramassage des feuilles mortes, déneigement, évacuation et traitement des déchets), la Métropole assure pour le compte de la Ville les missions suivantes : le nettoyage des espaces verts ; le nettoyage des aires de jeux ; la propreté des fontaines et lames d'eau ; l'enlèvement des tags ; le ramassage des feuilles mortes sur les espaces verts et les aires de jeux (prestation saisonnière).

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23-31017 - Lyon 7^e - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique - Société STEF LOGISTIQUE, rue de Dijon - Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit des Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique - Société STEF LOGISTIQUE, rue de Dijon Lyon 7^e.

La Direction départementale de la protection des populations soumet pour avis un projet de périmètre et de restrictions d'usages en vue de l'institution de servitudes d'utilité publique.

La procédure retenue est la consultation simple de l'ancien exploitant, du propriétaire du site et du Conseil municipal du territoire sur lequel s'étend le périmètre.

La société STEF Logistique a déclaré le 16 août 2016 la cessation d'activité de ses entrepôts frigorifiques situés 2-4 rue de Dijon dans le 7^e arrondissement. Ses activités exercées depuis 1964 étaient soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Des investigations initiales sur les sols ont permis de mettre en évidence huit zones potentiellement polluées, principalement à proximité d'anciennes machines industrielles ou sous des dalles de béton souillées. Fin 2017, la société STEF Logistique a fait procéder à des travaux de déconstruction et de dépollution.

Ainsi, sur la base des travaux réalisés et des résultats de l'analyse de risques sanitaires résiduels, l'inspection des installations classées conclut que le site est régulièrement réhabilité. Il apparaît toutefois nécessaire d'instaurer des servitudes d'utilité publique sur le site en raison d'anomalies résiduelles et du maintien de certaines dispositions d'aménagement prises en compte dans les calculs de risque sanitaire.

Pour les enjeux liés à la mise en place de ces servitudes, il y aura lieu d'encadrer, d'informer et de pérenniser.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24-30951 - Approbation d'un contrat entre la ville de Lyon / Service archéologique, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et la société SAS Parc Blandan pour la réalisation d'une fouille au château de La Motte et de ses abords, à Lyon 7^e - Direction des Affaires Culturelle.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce premier rapport porte sur le lancement d'une opération de fouille approfondie sur le site du château Blandan.

Ce site, Château Lamotte, magasin d'armes et l'espace situé entre les deux, va faire l'objet d'un projet d'aménagement qui devrait démarrer dans la prochaine année ; le service régional d'archéologie a prescrit une fouille importante de ce secteur avant les projets d'aménagement.

Le service archéologique de la ville de Lyon a constitué un groupement avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, baptisé INRAP ; ce groupement a été retenu par l'aménageur, la société SAS Parc Blandan, pour réaliser cette opération de fouille.

Cette opération est prévue pour un budget minimum de 126 319 euros, elle va démarrer dans les prochaines semaines, ce qui explique pourquoi le site a été clôturé par des palissades métalliques.

La délibération est assez bien construite puisqu'elle précise que des traces d'occupation ont été identifiées par des fouilles préventives qui ont eu lieu en 2009 et 2018, dès le 12^e et le 13^e siècles alors que le château en lui-même date plutôt du 15^e siècle.

Nous serons attentifs à ce que les résultats de ces opérations de fouille soient rendus publics pour que l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à ce secteur (je vois dans la salle les représentants de l'association du Parc Blandan) puissent être informés.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25-30917 - Lyon 7^e - Agrément donné par la ville de Lyon à la SCI JDL Bâtiment 6 en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès, au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Numéros EI 07030 et 07031 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de la suite d'un rapport que nous avons déjà passé en conseil d'arrondissement et en conseil municipal concernant la cession des droits des immeubles à construire, localisés dans le projet Les jardins du LOU, autour du stade de Gerland, porté par la SASP LOU Rugby.

Il s'agit ici d'autoriser la SCI JDL Bâtiment 6, qui est une propriété à la fois de la SASP LOU Rugby et de la Foncière Polygone, de pouvoir vendre ce bâtiment de 1 800 m², donc le plus petit bâtiment de l'ensemble de cette opération, en vente future d'aménagement (VFA) à la Région Auvergne Rhône-Alpes, afin d'y implanter la Maison Régionale de l'Olympisme et des Sports. Elle sera composée des locaux du Comité Régional Olympique Sports, des ligues et comités sportifs régionaux ainsi qu'une antenne de centre ressources d'expertise et de performance sportives (CREPS).

La ville de Lyon doit donner une autorisation sur la vente de cette SCI, ce qui est le cas de cette délibération.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Je voterai cette délibération qui n'apporte pas de commentaires de ma part mais, comme cela fait quelques mois que j'interviens sur ce dossier, je pensais que c'était important de le préciser.*

Après de nombreuses demandes, nous avons reçu des informations, notamment sur le montant des cessions pour les droits à construire. Je voterai avec plaisir cette délibération qui va permettre de créer un pôle sports sur Gerland et je pense que c'est fidèle à l'histoire du quartier.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26-30896 - Lyon 3^e , Lyon 7^e - Mise en vente de biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente aux enchères de 2017 - EI 03433 - EI 07071 - EI 07072 - N° Inventaire 03433A001, 03433A002, 07071A001, 07072A001 et 07072T001 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit, par ce rapport, de poursuivre des opérations foncières de biens appartenant à la Ville de Lyon n'ayant plus l'utilité dans le cadre de ses compétences ou de ses besoins immédiats.

Le dispositif de vente de ces biens est un dispositif de vente par adjudication, de vente aux enchères. Cela concerne, dans notre arrondissement, plusieurs biens situés au 124 et 128 avenue Berthelot ; il s'agit de biens issus de legs qu'avait reçus la Ville de Lyon avec des clauses suspensives.

Ces clauses ont été levées les unes après les autres, ce qui permet à la Ville, de pouvoir vendre ces biens.

Ce sont des lots situés soit en sous-sol, soit en étage, avec des logements plutôt de petites dimensions pour le 124 avenue Berthelot.

Pour le 128 avenue Berthelot, c'est un appartement de 152 m² ainsi que des lots en sous-sol et des cours communes.

La délibération précise que l'avis de France Domaine est pris en compte et la mise à prix proposée est moins importante que l'avis de France Domaine, cela devrait permettre le dispositif de vente aux enchères.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27-30879 - Programmation financière complémentaire 2019 au titre de la politique de la ville - volets lien social et éducation, Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 27 600 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne des dispositifs que nous voyons très régulièrement dans ce conseil d'arrondissement puisqu'il s'agit d'attribuer, dans le cadre du FAL et du FIL, des subventions aux associations qui œuvrent dans les quartiers dans le cadre de la politique de la ville.

Sont concernés dans notre arrondissement, sur le secteur de la Cité Jardin, les Dames de Gerland pour un montant de 3 500 euros pour les actions qu'elles conduisent et qui se renouvellent chaque année, et l'association des Jeunes de Gerland, que nous connaissons bien aussi, pour un montant de 3 500 euros.

Ces deux structures ont fait l'objet d'un passage en commission avec le délégué du Préfet, moi-même et les services de Michel Le Faou à l'occasion de laquelle ces associations ont présenté leurs projets et leur bilan de l'année dernière.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28-30688 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux) pour un montant de 34 025 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVIOIRE

Mme RIVIOIRE : Cette délibération concerne le solde des subventions en faveur des actions auprès des personnes âgées.

Pour le 7^e arrondissement, il s'agit du Centre Social de Gerland pour un montant de 1 200 euros pour son action Rayon de Soleil.

Ils ne m'avaient pas sollicitée depuis plusieurs années et ils reprennent contact avec moi parce qu'ils veulent redonner un peu d'activité à cette action.

L'association Lyon Gerland la Mouche propose des séances de basket pour les seniors au sein de 2 résidences autonomie, Marc Bloch et Jean Jaurès. Et une dernière subvention à Uni Cité, d'un montant de 7 325 euros, pour les services civiques que nous recevons dans nos 4 EHPAD qui sont utiles pour la lutte contre l'isolement.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29-30878 - Approbation et autorisation de signature du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE) - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Cette délibération s'inscrit dans la poursuite de la mise en place du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi que la Métropole a voté en juin dernier.

Comme vous le savez, la Métropole a souhaité associer les communes dans le cadre de ce pacte territorial et dans un souci de coordination et d'efficacité des actions conduites pour les publics en insertion.

Ce pacte a vocation à préciser et coordonner les plans d'actions menées sur l'agglomération en lien avec les besoins spécifiques des quartiers du territoire, ainsi que leur modalité de mise en œuvre.

Il s'agit donc de valider cette participation à ce pacte, le fait que la Ville de Lyon soit signataire de ce pacte au côté des autres communes de la Métropole.

Une nouvelle instance sera créée dans chaque conférence des maires, elle sera présidée par le maire et coprésidée par un chef d'entreprise et elle associera l'ensemble des partenaires impliqués ; à Lyon, elle associera bien évidemment les maires d'arrondissement ou ses représentants et je proposerai une première réunion à l'automne.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30-30877 - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée au groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e fixée à 500 852 euros au lieu de 667 802 euros - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e fixée à 760 918 euros au lieu de 593 968 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Cette délibération concerne l'ajustement de la subvention de fonctionnement général, conséquence financière et technique des précédentes délibérations qui ont été votées en mai 2018.

Certaines missions préalablement confiées à la Maison de l'emploi seront dorénavant mises en œuvre par la Mission locale de Lyon et par ALLIES dans un souci de simplification.

Il n'y a aucune modification dans les montants fixés et la poursuite des actions et l'offre de services au public dans les antennes de proximité sera assurée dans la continuité.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31-30803 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon, sise 35 rue de Marseille à Lyon 7^e, pour l'organisation des 32^{èmes} entretiens Jacques Cartier - Année 2019 - Approbation d'une convention - Direction des Relations Internationales.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit des entretiens Jacques CARTIER, délibération classique et traditionnelle.

Depuis 1992, la Ville de Lyon apporte une contribution financière aux Entretiens Jacques Cartier, qui sont organisés chaque année par l'association Centre Jacques Cartier. Les Entretiens Jacques Cartier sont un événement francophone unique dans les relations France-Québec, favorisant les échanges et les coopérations de haut niveau entre institutions universitaires, organismes de recherche et entreprises de France, du Canada et plus spécifiquement d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Québec.

L'association Centre Jacques Cartier a son siège situé 26 place Bellecour à Lyon 2^e mais beaucoup d'actions sont portées par l'Université de Lyon située dans notre arrondissement.

Il s'agit, pour ces entretiens qui rassemblent un certain nombre de professionnels de différents domaines, québécois comme lyonnais, d'attribuer une subvention de 25 000 euros pour l'organisation des 32^e entretiens Jacques CARTIER.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'arrondissement et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h20.
